

**DEMANDE DE
REMBOURSEMENT DE FRAIS
« BENEVOLES »**

Nom :

Prénom :

Dates	Motifs	Kms	Kms x 0.21€	Péages	Hôtels Repas	Autres, précisez
TOTAL						
TOTAL GENERAL						

Le remboursement des frais, autres que les indemnités kilométriques, est **uniquement** sur justificatifs (tickets de péages, relevé de compte **surligné**, relevé de factures d'autoroutes **surligné**, relevé de paiement internet,...)

Modalités de remboursement :

Option 1 : je donne au club et je paye moins d'impôts en application de l'article 200 du code général des impôts

Article 200 du CGI

1. *Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués par les contribuables domiciliés en France au sens de l'article 4 B*
2. *Frais de voitures*

Type de véhicule	Montant autorisé par km
véhicule automobile	0,288 €
vélocycle, scooters, motos	0,111 €

Je soussigné,.....

certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association Anancy Tennis de Table en tant que don au sens de l'article 200 du code général des impôts.

L'association Anancy Tennis de Table s'engage donc à me transmettre, par voie électronique ou postale, un reçu (CERFA) récapitulatif des dons effectués sur l'ensemble de l'année civile pour l'établissement de ma déclaration de revenus.

Option 2 : je souhaite être remboursé

Je renonce à l'application de l'article 200 du code général des impôts pour ce remboursement

Modalités de paiement :

- par chèque récupéré dans le casier
- par chèque à l'adresse suivante :.....
- par virement (joindre un RIB)

A Anancy, le

Signature,

Visa du trésorier, le

Chèque n°

Virement effectué le